



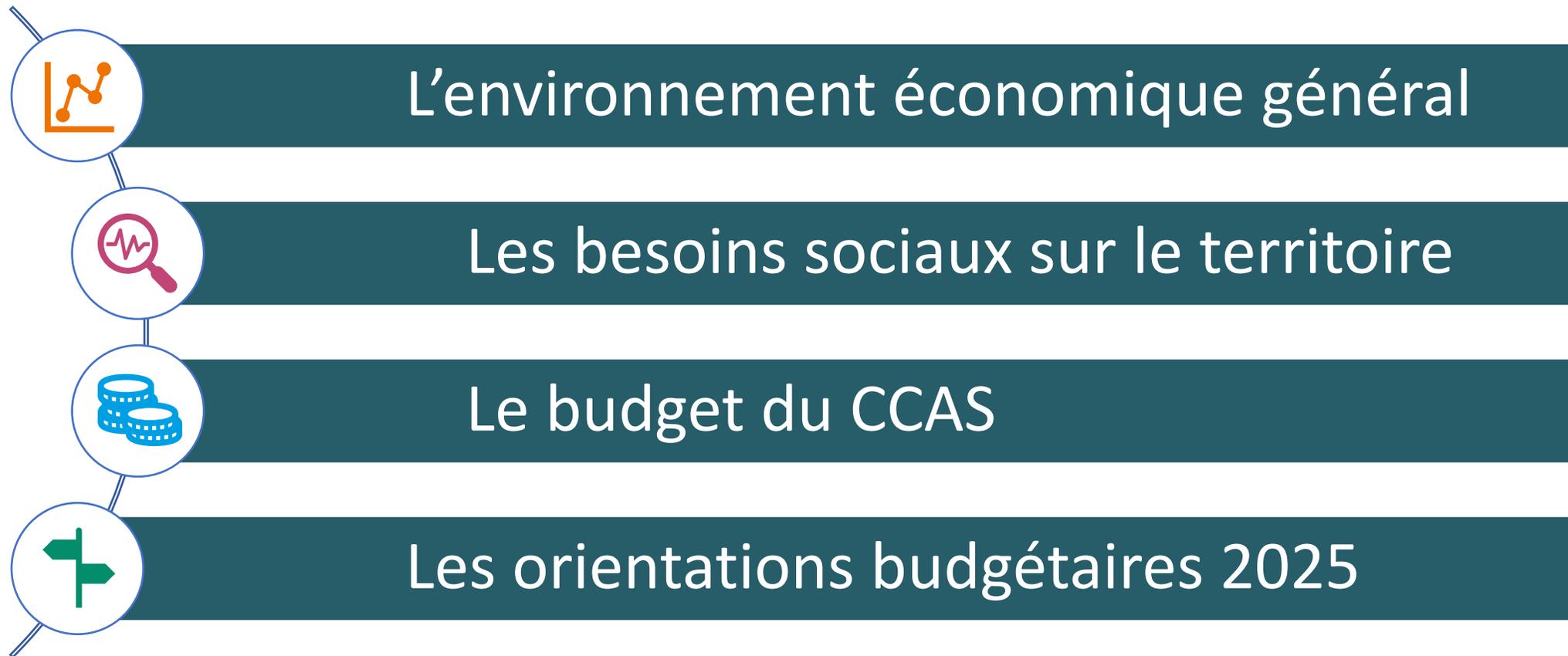
Ville de  
**Murs-Érigné**



# Rapport d'Orientation Budgétaire

24 février 2025

# SOMMAIRE



# RAPPEL

- **Le Débat d’Orientation Budgétaire est obligatoire dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants** (article L 2312-1 complété par l’article 107 de la loi n°2015- 991 du 9 août 2015 dite loi NOTRe).

Le DOB **permet** :

- ✓ D’informer sur la situation financière de la commune et du CCAS.
  - ✓ De présenter les engagements envisagés.
  - ✓ De discuter les orientations budgétaires du CCAS.
- Le DOB s’appuie sur le présent **Rapport d’Orientation Budgétaire (ROB)**. **Ce rapport n’a aucun caractère décisionnel**, et n’est pas un pré-budget. Il donne lieu à délibération et à transmission au contrôle de légalité.



# **L'environnement économique général**



# L'environnement économique général

- L'instabilité politique source d'incertitude économique en France
- En zone euro, le climat des affaires semble encore se détériorer
- A l'international, le risque géopolitique monte d'un cran

## Projet de loi de finances 2025 (PLF) et Projet de loi de financement de la sécurité sociale 2025 (PLFSS)

Le PLF 2025 a été adopté après plusieurs recours à l'article 49.3 et le rejet des motions de censure. Son principal objectif : ramener le déficit public à 5,4% du PIB d'ici la fin de l'année 2025, contre 6% en 2024, grâce à des **économies inédites (30 milliards d'euros)** et une **hausse de la fiscalité dans plusieurs domaines (20 milliards d'euros)**. De son côté, le PLFSS 2025 suit un parcours similaire et devrait être adopté définitivement par le Sénat ce 17/02.



# L'environnement économique général

## → Des financements en baisse pour les collectivités, mais un effort moindre qu'annoncé

Les collectivités locales devront absorber un effort budgétaire de 2,2 milliards d'euros, un montant inférieur aux 5 milliards initialement prévus. Parmi les mesures annoncées le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est maintenu et la dotation globale de fonctionnement (DGF) augmentée de 150 millions d'euros pour les communes. En revanche, de nombreux départements doivent resserrer leur budget, ce qui peut avoir des conséquences sur les budgets alloués à l'action sociale.

## → Hausse des cotisations patronales CNRACL :

Taux de cotisation d'assurance maladie des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales fixé au 1er janvier 2025, comme en 2023, à 9,88 % après 8,88 % en 2024. Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL relève le taux de cotisation de 3% par an sur 4 ans.



# L'environnement économique général

## → Des coupes dans les dispositifs de lutte contre la précarité

Certaines mesures sensibles marquent ce budget :

- le **budget de l'aide médicale d'État (AME)** est gelé, sans compensation pour l'inflation, entraînant une baisse effective de 111 millions d'euros. Le panier de soins, lui, reste inchangé,
- la **niche fiscale « Coluche »**, qui permet une réduction d'impôt de 75% pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté, est non seulement maintenue mais aussi étendue aux associations venant en aide aux victimes de violences domestiques,
- le **fonds vert**, initialement dédié à la transition écologique, devra financer des missions plus variées, réduisant de fait les fonds alloués à la rénovation énergétique des logements. Pour compenser, un **fonds territorial climat** de 200 millions d'euros, géré par les collectivités, sera créé, mais ses modalités restent floues. Les CCAS pourraient être amenés à pallier le manque de financements dans l'aide énergétique,
- autre mesure d'impact : l'abandon du **dispositif « emploi franc »**, qui ciblait les quartiers prioritaires, et la réduction du budget des **emplois aidés** de 200 millions d'euros.



# L'environnement économique général

## Indicateurs de précarités

### **Sources :**

- *France travail - 3<sup>e</sup> trimestre 2024*
- *DRESS – Minima sociaux et prestations sociales – édition 2024*
- *Données INSEE - 2022 - France métropolitaine*
- *Conseil Economique Social et Environnemental*
- *18ème baromètre de la pauvreté et de la précarité réalisé par Ipsos pour le Secours populaire français*
- *Rapport statistique annuel “État de la pauvreté en France” - Secours Catholique - 14 novembre 2024*

### **→ Chômage et minimas sociaux :**

- En moyenne au troisième trimestre 2024, en France métropolitaine, le nombre de personnes inscrites à France Travail et tenues de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 5,12 millions.
- 4,36 millions de bénéficiaires des minimas sociaux fin 2023
- Non-recours : on l'estime à 50% pour le minimum vieillesse, 34% pour le RSA et 30% pour l'assurance chômage.



# L'environnement économique général

## → **Pauvreté :**

- En 2022, en France métropolitaine, 9,1 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté monétaire. Le taux de pauvreté est ainsi de 14,4 %, niveau le plus haut depuis 1996.
- 12% de la population n'a pas les moyens de chauffer suffisamment son logement. Particulièrement frappées, plus des deux tiers des personnes disposant de revenus inférieurs à 1 200 euros nets par mois ont du mal à régler leurs dépenses énergétiques. De même, le coût du logement continue de fragiliser les familles, à un niveau jamais mesuré auparavant : 38 % rencontrent des difficultés à payer leur loyer ou leur emprunt immobilier.
- Constat partagé d'une pauvreté « multiple et complexe » qui progresse ainsi que d'une dégradation du niveau de vie des plus pauvres. Cela est amplifié notamment du fait de la difficulté à accéder à la protection sociale face à la dématérialisation des démarches administratives.



## L'environnement économique général

*“La dématérialisation des démarches, le durcissement des critères d'éligibilité et la complexité des processus d'accès aux droits accentuent l'exclusion. En conséquence, le non-recours aux prestations sociales a atteint 36 % pour le RSA, une hausse de 10 points par rapport à 2010. Cette situation résulte d'un éloignement croissant de l'administration, qui n'offre plus suffisamment de soutien aux personnes vulnérables. Le parcours administratif, désormais entièrement dématérialisé, représente une série d'obstacles pour les personnes isolées et en difficulté. La perte du lien de proximité avec les services publics et la complexité des démarches empêchent de nombreux citoyens d'accéder aux aides dont ils ont pourtant besoin.”*

*État de la pauvreté en France - Secours Catholique - 14 novembre 2024*



# L'environnement économique général

## Situation budgétaire de la commune

Depuis plusieurs années les ressources habituelles de la collectivité (impôts fonciers, dotations de l'Etat, produits des services) peinent à couvrir les dépenses de fonctionnement. Or ces dépenses augmentent, notamment sous l'effet de l'accroissement de la population, et donc des besoins en services publics locaux.

Plus de la moitié des ressources de la collectivité sont consacrées aux dépenses liées aux ressources humaines nécessaires pour répondre aux attentes légitimes des habitants. De plus, les dépenses courantes permettant aux services de fonctionner augmentent également en raison de l'inflation (+ 3,1% en 2024).

Ainsi la capacité d'investissement de la commune se réduit chaque année puisque le delta entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement diminue.

Cela implique donc de fournir des efforts importants pour baisser le budget de fonctionnement lorsque cela est possible, pour rechercher des sources de financement externes et pour prioriser les projets les plus essentiels.



## L'environnement économique général

La vente de la gendarmerie et l'amélioration de la trésorerie grâce à des placements judicieux témoignent de la volonté de rétablir la situation financière. Les marges de manœuvre d'investissement de la commune restent faibles malgré tout. L'objectif est d'améliorer la trésorerie de la commune. Il n'est donc pas prévu de dépenses exceptionnelles coûteuses.

La prudence reste de mise, notamment en matière de prévisions de recettes et de gestion des dépenses courantes. Les efforts pour réduire les coûts de fonctionnement et optimiser les ressources humaines doivent se poursuivre afin de dégager des marges de manœuvre pour l'investissement.



## **Les besoins sociaux sur le territoire**



# Les besoins sociaux sur le territoire

## Statistiques locales

### → Les demandeurs d'emploi :

Le nombre d'habitants inscrits à France Travail (ex Pole emploi) est relativement stable sur ces trois dernières années. En novembre 2024, on dénombrait 480 demandeurs d'emploi sur la commune, toutes catégories confondues.

	Catégories	Nb de demandeurs d'emploi
Personnes tenues de chercher un emploi	<b>A</b> (sans emploi)	210
	<b>B</b> (activité réduite courte)	70
	<b>C</b> (activité réduite longue)	130
Personnes non tenues de chercher un emploi	<b>D</b> (non disponibles et sans emploi – formation, maladie ...)	30
	<b>E</b> (en activité - création d'entreprise, contrat aidé...)	40
	<b>TOTAL</b>	<b>480</b>



# Les besoins sociaux sur le territoire

→ **Allocataires RSA et/ou Prime d'activité parmi les demandeurs d'emploi :**

Aides	Nb de demandeurs d'emploi
RSA socle	30
RSA socle et prime d'activité	20
Prime d'activité seule	110
Ni RSA ni prime d'activité	320
<b>TOTAL</b>	<b>480</b>

→ **Jeunes accompagnés par la MLA :**



75 jeunes accompagnés en 2024 sur l'antenne de la mission locale de Mûrs-Erigné.

→ **Constat d'une progression de la précarité et des demandes de soutien adressée au CCAS**

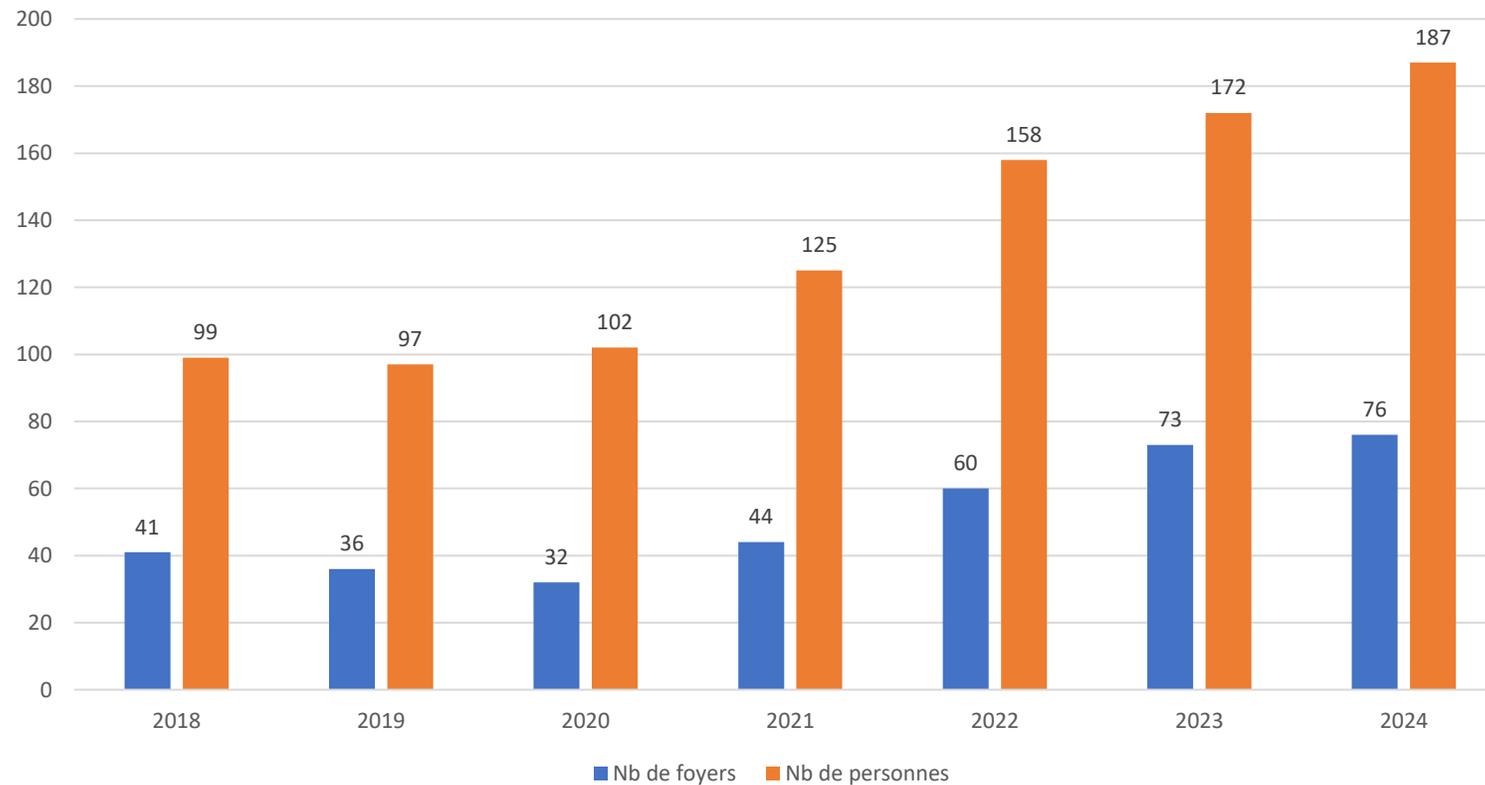
Depuis plusieurs années consécutives le CCAS est confronté à une croissance des sollicitations et du volume d'activité qui y correspond. Cela implique une adaptation quasi permanente de l'organisation du travail et des besoins matériels plus conséquents.



# Les besoins sociaux sur le territoire

## Recours à l'aide alimentaire

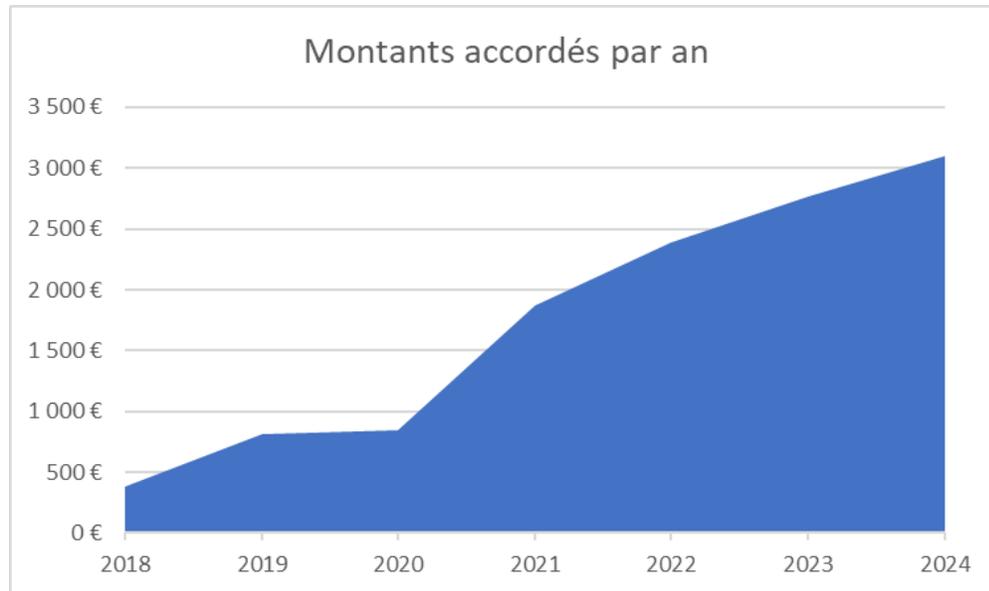
Evolution du nombre de bénéficiaires



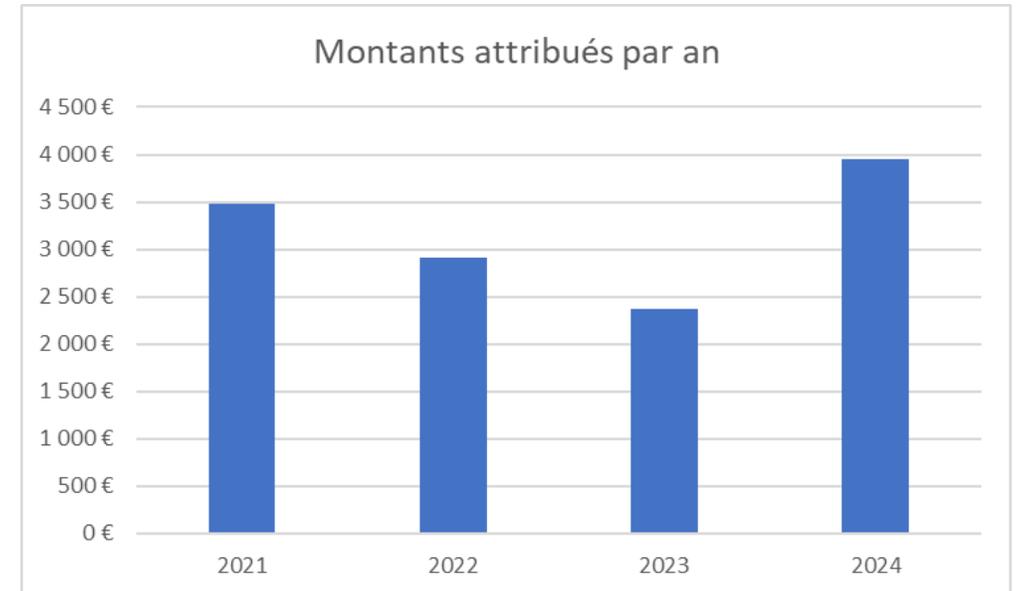


# Les besoins sociaux sur le territoire

## Attribution de bons alimentaires d'urgence



## Attribution des aides financières





# Les besoins sociaux sur le territoire

- **Recours aux aides facultatives du CCAS :**

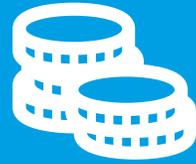
- ✓ Forte augmentation du recours à l'aide alimentaire en fin d'année 2024 et globalement plus de bénéficiaires que les années précédentes.
- ✓ Augmentation des demandes et des attributions de secours d'urgence et d'aides financières.

- **Croissance de l'accompagnement social :**

- ✓ Augmentation de la part de l'activité du CCAS consacrée à l'accompagnement social.
- ✓ Diversification et complexification des profils d'utilisateurs et des problématiques impliquant cet accompagnement.

- **Besoin accru de prévention de l'isolement social et de la perte d'autonomie :**

Tendance observable via les actions collectives du CCAS en direction de différents publics, particulièrement les personnes âgées : de plus en plus de participants aux activités et services proposés (Transport solidaire, Rendez-vous du lundi, Parenthèse conviviale, actions proches aidants...). Le nombre de personnes accompagnées par le CLIC de Loir à Loire en 2024 (103) est également en augmentation.



## **Le budget du CCAS**

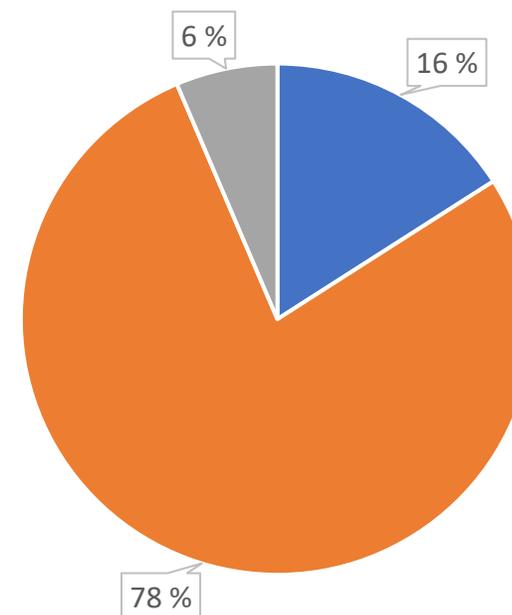


# Le budget du CCAS

## → Dépenses :

Le principal poste des dépenses de fonctionnement est constitué des **charges de personnel et frais assimilés** (78 % des dépenses en 2024). Les **charges à caractère général** comprennent les dépenses relatives à l'aide alimentaire, aux actions collectives, aux diverses cotisations (CLIC, FSL, Dons Solidaires, UDCCAS...), aux déplacements et à l'achat de fournitures. Les dépenses relatives aux aides facultatives constituent les **autres charges de gestion courante**.

<i>Réalisé 2024 provisoire - Dépenses de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	28 013 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	136 571 €
65	Autres charges de gestion courante	11 266 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>175 850 €</b>



- 011 Charges à caractère général
- 012 Charges de personnels et frais assimilés
- 65 Autres charges de gestion courantes

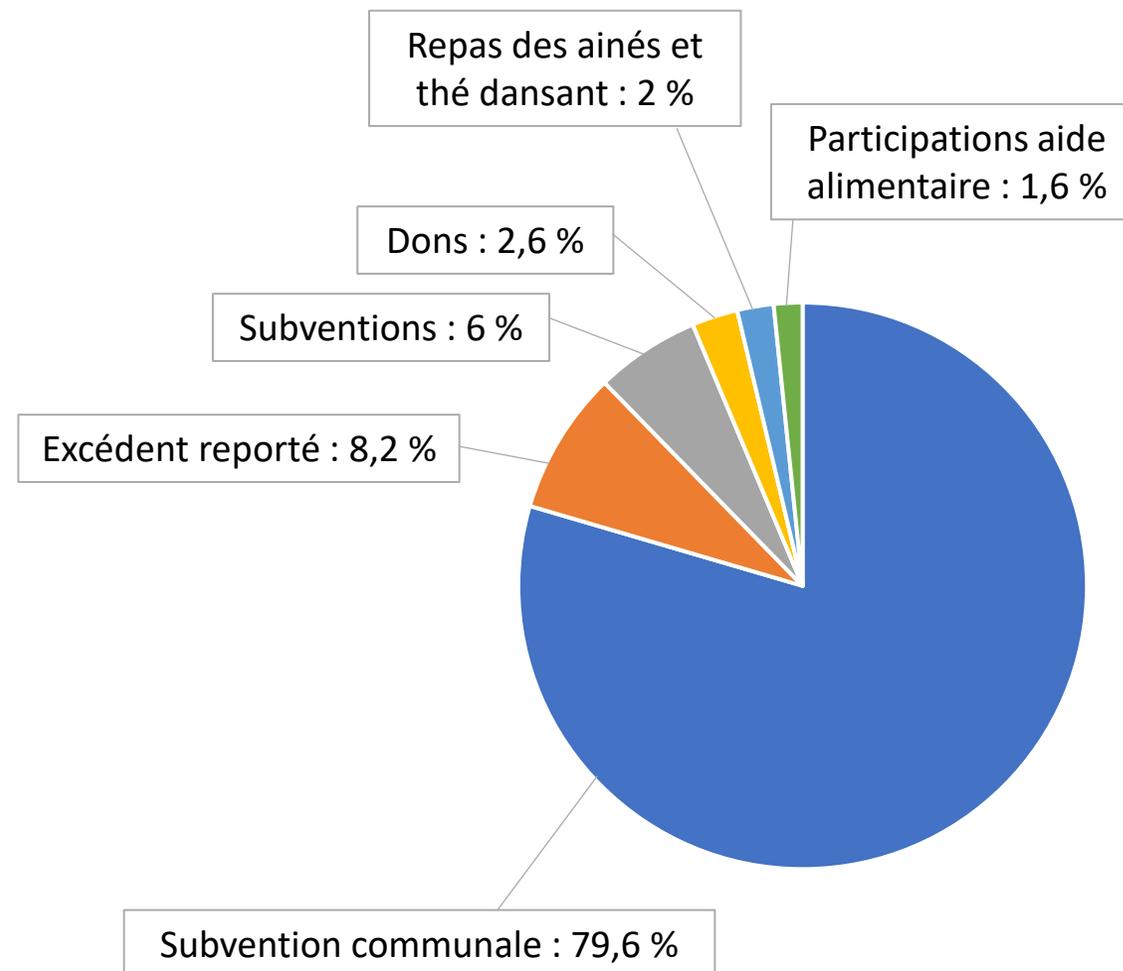


# Le budget du CCAS

## → Recettes :

<i>Réalisé 2024 provisoire - Recettes de fonctionnement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
002	Excédent de fonctionnement reporté	16 170,45 €
74	Dotations et participations	9 155 €
75	Autres produits de gestion courantes	172 291,40 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>197 616,85 €</b>

La principale source de financement du CCAS est la **subvention de la commune** (près de 80 % des recettes pour 2024). Le montant de celle-ci a pu être diminué de 10 000 € lors du vote du budget supplémentaire grâce à l'affectation de résultat 2023 et au versement de 11 755 € de subventions pour la réalisation d'actions collectives. Enfin, d'autres ressources, décrites ci-contre, composent les recettes du CCAS.





# **Les orientations budgétaires 2025**

# Les orientations budgétaires 2025

La notion de solidarité est au cœur des orientations politiques du mandat, au côté de la transition écologique. En tant que porteur de l'action sociale communale, le CCAS est un acteur clé des solidarités sur le territoire, en lien avec un grand nombre de partenaires.

Le CCAS a connu de profondes mutations en termes d'organisation et de développement de nouvelles actions pour répondre la croissance des besoins évoquée ci-dessus. Ces évolutions ont impliqué la mobilisation de moyens supplémentaires au cours de ces dernières années malgré un contexte budgétaire difficile. En effet, la priorité a d'abord été de doter le CCAS de moyens humains à la hauteur des besoins (2022). Puis, au cours des années suivantes, cela lui a permis d'être en mesure proposer d'une part un véritable accompagnement social et, d'autre part, de structurer une partie de l'activité autour de nouvelles actions collectives.

L'année 2024 en particulier a vu se mettre en place des projets innovants, nécessitant des moyens importants. Si cette dynamique de développement poursuit son cours, les difficultés financières que connaît la collectivité depuis plusieurs années doivent à nouveau être prises en compte dans la construction du budget pour 2025. Il va donc s'agir de faire des choix en priorisant des actions et en recherchant des sources d'économies. De plus, la recherche de financements externes doit rester un objectif pour chaque nouvelle action.

# Les orientations budgétaires 2025

## Les dépenses

→ Les **charges de personnel** ne vont pas connaître d'évolution significative car le nombre d'agents (3 ETP) reste stable malgré un volume d'activité en progression. A noter que le CCAS compte de plus en plus de bénévoles qui réalisent tout au long de l'année des missions de service public aux côtés des agents.

→ **Charges à caractère général :**

- Actions collectives :
  - Poursuite d'actions en cours (rendez-vous du lundi, parenthèse conviviale, ateliers bien-être...)
  - Création d'un cycle d'ateliers pour renforcer l'accompagnement des bénéficiaires de l'aide alimentaire (ateliers cuisine, ateliers « Ricochet »)
  - Non reconduction du projet Aide en Nous sous le même format
- Cotisations : Légère progression, en particulier augmentation de la cotisation versée au CLIC de Loir à Loire
- Intégration des coûts de location du modulaire de l'aide alimentaire, jusqu'à présent assumés par la commune.
- Poursuite du réemploi de matériel issu de dons plutôt que l'achat systématique des fournitures et petits équipements nécessaires aux actions (quand cela est possible et pertinent).

# Les orientations budgétaires 2025

## Les dépenses

### → Charges à caractère général (suite) :

- Aide alimentaire : contradiction entre l'augmentation du nombre de bénéficiaires et la diminution des volumes distribués...
  - Approvisionnements complémentaires en denrées alimentaires lorsque cela est nécessaire (achats)
  - Faire d'avantage appel à Dons Solidaires (denrées de 1<sup>ère</sup> nécessité non alimentaires)
  - Convention de mécénat avec Hyper U pour mise à disposition gratuite d'un véhicule pour l'approvisionnement
  - Organisation d'une collecte auprès de la population

→ **Autres charges de gestion courantes (aides facultatives)** : le montant global devra être ajustée au regard de la mobilisation de chacune d'entre elles ces dernières années. Si les dépenses liées aux aides financières et au secours d'urgence ont augmenté, le recours aux autres aides facultatives du CCAS n'a pas forcément connu la même évolution.

→ **Investissement** : Nécessité de renouveler une partie du matériel utilisé pour l'aide alimentaire, notamment en stockage froid, car le matériel existant est vétuste ou insuffisant pour répondre aux besoins grandissants.

# Les orientations budgétaires 2025

## Les recettes

- Le résultat de l'exercice 2024 n'est pas encore définitif mais nous constaterons un **excédent** qui sera affecter aux recette 2025.
- L'**appel à la solidarité** des particuliers comme des entreprises, à travers les dons financiers ou en nature, va se poursuivre.
- Des **financements externes** seront recherchés (subventions) pour la mise en place d'actions collectives (Conférences des financeurs, CLS, CARSAT...)
- **Autres produits** (participation des bénéficiaires de l'aide alimentaire – 0,60 € par personnes ; repas des aînés ; thé dansant...) selon le nombre de personnes concernées par les actions.
- **Subvention communale** : Après une augmentation conséquente en 2024, de l'ordre de près de 22 %, la progression du montant de la subvention communale sera plus limitée (environ 11%). Cette évolution correspondra notamment au transfert des dépenses liées au local de l'aide alimentaire depuis le budget communal.

# CONCLUSION

Malgré un contexte budgétaire qui reste difficile, la collectivité fait le choix de prendre en compte les besoins sociaux sur le territoire et d'affecter au CCAS les moyens nécessaires pour y répondre à travers la subvention communale.

Les marges de manœuvres budgétaires resteront toutefois limitées, la recherche de ressources financières supplémentaires sera nécessaire à travers des appels aux dons ou des demandes de subventions.

Au-delà de la seule dimension budgétaire, la volonté de développer la solidarité et les actions de prévention en proximité peut aussi s'appuyer sur l'engagement des bénévoles et la coopération avec de nombreux partenaires.